

avril 2019

LEGS, DONATIONS et DONS

DONNER À VOTRE FONDATION, C'EST AIDER LES CLUBS À PROMOUVOIR LEURS ACTIONS

En effectuant un legs, une donation ou un don à la Fondation des Lions de France, reconnue d'utilité publique, vous lui donnez les moyens de soutenir les centaines de projets humanistes et humanitaires réalisés par les 1300 clubs Lions et Leos répartis sur toute la France.

Cette aide peut revêtir différentes formes.

LE DON D'ARGENT

Il est immédiat, peut se faire par virement, chèque ou carte bancaire (sur le site fldf.fr). Le don est déductible : 75 % de l'IFI, 66 % de l'IRPP, 60 % de l'IS.

LES DONATIONS

Elles sont obligatoirement faites par acte notarié. Elles peuvent porter sur toutes sortes de biens, tant meubles (comptes bancaires, titres de sociétés cotées ou non, etc.) qu'immeubles. Elles peuvent porter soit sur la pleine propriété, soit sur la nue-propriété, soit sur l'usufruit des biens donnés. Et sous conditions, elles peuvent porter sur des biens provenant d'une succession.

Nota : les donations comme les legs reçus par la Fondation des Lions de France sont exonérés de droits de mutation.

DONATION EN PLEINE PROPRIÉTÉ

Les biens donnés sont immédiatement transmis à la Fondation et sortent définitivement du patrimoine du donateur.

DONATION EN NUE-PROPRIÉTÉ

Dans ce cas, il y a démembrement de la propriété. La nue-propriété est immédiatement transmise à la Fondation, qui n'en aura la jouissance qu'après le décès du donateur (et











éventuellement de son conjoint).

DONATION DE BIENS PROVENANT D'UNE SUCCESSION

Lors d'une succession, les héritiers ont la faculté de faire donation au profit d'une fondation ou association reconnue d'utilité publique, des biens provenant de cette succession. Il ne peut s'agir que d'une donation à titre définitif et en pleine propriété. Dans ce cas les biens donnés sont déductibles de l'actif de la succession, si la donation a lieu dans les six mois du décès.

Les legs se font par testament et il en existe trois types :

- **Le testament olographe** (le plus courant) : obligatoirement écrit, daté et signé de la main du testateur, il peut être fait sur papier libre et conservé par le testateur.
- Le testament authentique : se fait par acte notarié, en présence de témoins.
- Le testament mystique: le testateur remet au notaire, en présence de témoins, une enveloppe cachetée contenant un document (sous quelque forme que ce soit, même non écrit par le testateur) dont il déclare qu'il est son testament et contient ses dernières volontés. Quelle que soit la forme du testament et afin d'en garantir la révélation au moment du décès, il est recommandé de le déposer chez un notaire et de lui demander de faire une publication de l'existence (mais non du contenu) de celui-ci au Fichier central des Dispositions de dernières volontés, que les notaires ont l'obligation de consulter lors de l'ouverture d'une succession. Tout testament, quelle que soit sa forme, peut être révoqué à tout moment par le testateur, au moyen d'un testament postérieur. Il est toujours recommandé de consulter son notaire pour l'établissement d'un testament.

Nota: tout comme les donations, les legs peuvent porter sur toutes sortes de biens tant meubles qu'immeubles.de mutation.

Un legs peut être :

- **Universel** (porter sur la totalité du patrimoine du défunt) à charge ou non de délivrer certains legs particuliers.
- À titre universel (porter sur une quote-part du patrimoine du défunt).
- À titre particulier (porter sur un ou des biens déterminés).

Dans tous les cas, donations ou legs, il doit être tenu compte des droits des héritiers privilégiés.

Je souhaite soutenir la Fondation des Lions de France

Je fais un don de :						
□30€ □50€ □80€ □	☐ 100 € ☐ Montant li	bre : €	Mon don est d	éductible : 75 % de	l'IFI, 66 % de l'IRPF	, 60 % de l'IS.
Je renvoie ce bulletin avec mon chèque à : Fondation des Lions de France - 141-145 rue Raymond Losserand - 75014 Paris						
Je souhaite obtenir de l'information sur les legs et les donations en étant contacté \Box par téléphone \Box par mail						
Membre du Lions Clubs :	□ oui □ non	Nom du club :				
Mes coordonnées						
☐ M ☐ Mme ☐ Mlle Nor	m :		Prénom	:		
Adresse :						
		Ville :			Code postal :	
= .1						